99_DE-084-268400959-20230517-12_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE VALREAS

Séance du 17 MAI 2023

Nombre de membres en exercice: 11

Date de la convocation: 10/05/2023

Présents: 8

L'an Deux Mille vingt-trois et le dix-sept mai, 15 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

Étaient présents : Mmes - MALLET, GAGNAIRE, DOUX, SERVAN, GENESTON, MARY,

M - GRUTER, DELERUE

<u>Etaient excusés</u>: M. ADRIEN - Mme FOURNOL, Mme JUGE, <u>Pouvoir</u>: Mme JUGE donne pouvoir à Mme GENESTON

Absent:

Madame Céline BOUFFET, est désignée Secrétaire de séance,

N° 12/2023 : FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE – ANNEE 2023

Rapporteur: Mme Dominique MALLET

Depuis le 1^{er} janvier 2005, conformément à la loi relative aux libertés et responsabilités locales, les missions du Fonds de Solidarité Logements ont été élargies aux Fonds Eau, Energie et Téléphone.

Ce dispositif est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D), qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir.

Ce fonds permet d'allouer sous certaines conditions des aides financières pour permettre l'accès (premier loyer, dépôt de garantie, ouverture de compteur...) ou le maintien (dettes locatives, impayés d'eau ou d'énergie) à un logement aux ménages les plus en difficulté. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement ou des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou la lutte contre la précarité énergétique.

Récapitulatif des aides attribuées de 2010 à 2022 - habitants de Valréas :

| ANNEE | Participation | Nombre de bénéficiaires sur la commune | Montant total des aides attribuées sur la commune |
|-------|---------------|--|---|
| 2010 | 4 296.35 € | 235 | 55 960.14 € |
| 2011 | 4 296.35 € | 350 | 87 996.46 € |
| 2012 | 4 296.35 € | 257 | 68 686.66 € |
| 2013 | 4 296.35 € | 230 | 66 769.97 € |
| 2014 | 4 250.21 € | 213 | 57 756.06 € |
| 2015 | 4 077.63 € | 257 | 66 011.78 € |

RECU EN PREFECTURE le 22/05/2023

Application agréée E-legalité com

99 DE-084-268400959-20230517-12_2023-DE

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE Centre Communal d'Action Sociale de Valréas

| 2016 | 4 066.50 € | 204 | 63 209.31 € |
|------|------------|-----|-------------|
| 2017 | 4 066.93 € | 181 | 57 890.19 € |
| 2018 | 4 155.38 € | 268 | 78 261.04 € |
| 2019 | 4 139.14 € | 254 | 65 754.33 € |
| 2020 | 4 123.33 € | 200 | 53 564.75 € |
| 2021 | 4 124.61 € | 203 | 60 738.37 € |
| 2022 | 4 107.95 € | 256 | 59 050.64 € |

Le Fonds est abondé par le Conseil Départemental, l'Etat, la C.A.F., la M.S.A., E.D.F., ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Les participations financières sont calculées par type d'aide et au prorata du nombre d'habitants de la commune (Population légale : 9616 habitants au 01/01/2023) et les montants préconisés restent inchangés par rapport à l'année dernière, soit :

- Fonds de solidarité logement : 0.1068 € par habitant soit 1 026.99 €
- Fonds énergie : 0.1602 € par habitant soit 1 540,48 €
- Fonds eau: 0.1602 € par habitant soit 1 540,48 €

Soit un TOTAL de : 4 107.95 €

La commune abonde ces fonds régulièrement depuis plusieurs années afin de développer sa politique d'aide au logement en faveur des familles en difficulté de la commune.

La dépense a été prévue au Budget Primitif 2023 - chapitre 65 - Article 657382 -5 700.00€

L'exposé du rapporteur entendu, Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE le financement pour l'année 2023 du Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement, pour les trois volets exposés ci-dessus,
- AUTORISE le Président à engager les dépenses afférentes.

Pour: 9 Vote: Unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.

Valréas, le 17 mai 2023,

Pour le Président du CCAS, Par délégation, La Vice-Présidente du CCAS,

Dominique MALLET

Acte rendu exécutoire dès

Sa réception en Préfecture le : 22/05/23

Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 3 105/23